

## **Descriptif du fonctionnement de la bagagerie « Mains libres » pour les SDF du quartier des Halles de Paris**

**Mars 2010**

Partant du constat que les SDF sont encombrés et stigmatisés par leurs bagages, qu'ils peuvent par ailleurs perdre ou se faire voler, un groupe réunissant des volontaires SDF et ADF (« avec domicile fixe ») et des associations spécialisées du quartier a ouvert une bagagerie « Mains Libres » dans le quartier des Halles en mars 2007. L'équipement est innovant, à la fois dans la prestation offerte et dans le fait qu'il est géré en grande partie par ses propres usagers.

La bagagerie « Mains libres » est destinée aux SDF fréquentant régulièrement le quartier des Halles et ne disposant d'aucune solution pour se libérer de leurs affaires. Le local de 135 m<sup>2</sup>, fourni par la Ville de Paris, se situe sur la terrasse du Forum des Halles au 101 rue Rambuteau, Paris 1<sup>er</sup>. Il comprend 50 casiers non fermés d'un demi mètre cube chacun.

La bagagerie est gérée par une association loi 1901, dont les membres sont les SDF détenteurs d'un casier, les bénévoles, les représentants des associations partenaires, les anciens usagers qui le souhaitent et les donateurs. Elle est gérée par un conseil d'administration composé de 6 SDF usagers, 6 ADF, 2 anciens usagers et 4 représentants d'associations partenaires. L'adhésion et le service de la bagagerie sont gratuits. Les permanences d'accueil se tiennent de 7h à 9h et de 20h à 22h tous les jours de l'année.

### **Fonctionnement du conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est élu chaque année par l'assemblée générale qui détermine les grandes orientations de la vie de l'association. Il se réunit chaque mois. Son rôle est d'examiner les candidatures d'usagers et de bénévoles, de surveiller la régularité de la fréquentation, de décider de sanctions en cas de non-respect du règlement intérieur et d'engager les dépenses conformément aux orientations et au budget définis par l'assemblée générale.

### **Conditions d'attribution et d'utilisation des casiers**

Conformément à la convention signée avec la Ville de Paris, les demandes de casiers nous sont transmises par des associations spécialisées du quartier, partenaires de la bagagerie, qui assurent le suivi social des usagers. Chaque candidature est examinée par le CA qui décide à la majorité de l'acceptation ou du refus du candidat selon les critères suivants : vivre régulièrement dans le quartier des Halles, avoir besoin de déposer ses affaires à la bagagerie pour retrouver sa mobilité, accepter d'adhérer à l'association et d'en respecter le règlement intérieur. Chaque usager reçoit une carte indiquant son numéro de casier, l'adresse et le contact de la bagagerie. La carte comporte une photo de l'adhérent. L'utilisateur doit présenter cette carte à chaque passage tant qu'il n'est pas connu de toutes les équipes de bénévoles. Chaque passage est enregistré.

Il n'est attribué qu'un seul casier par personne sans limitation de durée : la personne garde le casier tant qu'elle en a besoin. Lors de l'entretien d'inscription, l'utilisateur est averti que l'attribution du casier pourra être suspendue, sur appréciation et décision du CA, en cas de

constat d'une utilisation jugée insuffisante qui témoigne que la personne a trouvé une autre solution pour la gestion quotidienne de ses affaires.

Le nombre de bagages déposés est limité par la taille du casier : tous les bagages doivent pouvoir tenir facilement à l'intérieur. Il est interdit d'accepter, même temporairement, les bagages de personnes qui ne disposent pas d'un casier à la bagagerie. Seule la personne titulaire du casier peut l'utiliser. Il n'est pas possible de déposer ou de retirer des affaires pour le compte d'un tiers. Lorsque la personne n'a plus besoin du service (en principe lorsqu'elle a retrouvé un logement), elle doit restituer le casier et remplir une fiche de restitution en indiquant si elle souhaite rester adhérente ou non. Si la personne a de nouveau besoin de la bagagerie ultérieurement, elle est prioritaire en tant qu'ancien usager.

Lorsque tous les casiers sont occupés, les nouveaux demandeurs qui ont été acceptés sont mis sur liste d'attente.

### **Le règlement intérieur**

Le respect du règlement intérieur joue un rôle déterminant, d'abord pour assurer l'équité entre les usagers, notion à laquelle ils sont extrêmement sensibles compte tenu du manque de considération ou même des humiliations qu'ils subissent régulièrement en vivant dans la rue, ensuite pour faire de ce lieu un espace paisible, où toute violence physique et verbale est proscrite et où on peut tisser des liens en toute quiétude.

### **La sécurité**

La sécurité des affaires est à la base du bon fonctionnement du service. Le local est sécurisé par un système de badges électroniques confiés à chaque bénévole qui permettent d'ouvrir le local aux heures de permanence avec un quart d'heure de battement avant et après. Ces badges sont nominatifs et peuvent être déprogrammés à distance en cas de perte ou de vol. Seuls 5 membres disposent d'un badge permettant d'accéder au local en dehors des heures de permanence : cette liste est validée par le conseil d'administration en raison des tâches qu'ils ont à effectuer. Seuls les bénévoles de permanence ont accès à la salle des casiers.

### **Les permanences**

Elles sont assurées par trois bénévoles dont la candidature a été approuvée par le conseil d'administration. Au bout de quelques semaines, les usagers se voient proposer de devenir bénévoles, mais ils n'ont aucune obligation à cet égard. La tâche des bénévoles est d'accueillir les usagers, de pointer leur passage, de ranger leurs bagages dans la salle des casiers ou de leur donner ceux dont ils ont besoin, d'attribuer à tour de rôle les 4 ordinateurs, de faire respecter le règlement intérieur, de leur offrir des boissons chaudes et d'effectuer le ménage à la fin de la permanence.

### **Le fonctionnement de l'association**

Les membres du CA se répartissent les différentes tâches qui permettent le bon fonctionnement de l'association et de la bagagerie : gestion des casiers, statistiques de fréquentation, fichier des adhérents, organisation des assemblées générales et des réunions d'adhérents, comptes rendus de chaque CA et AG, tenue des comptes, achat et gestion des fournitures, maintenance du local et du

matériel informatique, ménage hebdomadaire, gestion des clefs électroniques du local, planning des bénévoles, suivi des relations avec la ville de Paris et les associations partenaires, recherche de subventions.

### **Insertion et inclusion**

Le service apporté aux usagers, à savoir pouvoir déposer leurs affaires en sécurité, joue un rôle important pour faciliter l'insertion : comment chercher du travail avec un sac et un duvet sur le dos ? Comment entreprendre des soins à l'hôpital sans savoir ce que deviendront les affaires confiées à un copain de la rue pas forcément très fiable ? D'autres services annexes comme recharger son téléphone mobile ou consulter Internet, sont également très appréciés. Les usagers sont invités à se créer une adresse électronique afin de participer au groupe de discussion et à la vie de l'association.

Mais la bagagerie c'est aussi et surtout un lieu de rendez-vous biquotidien où l'on peut recommencer à tisser du lien social, à la fois avec d'autres SDF et avec les ADF bénévoles, reprendre confiance en soi et dans les autres, et peu à peu, recommencer à faire des projets. Pour cela, la convivialité de la grande table autour de laquelle on s'assoit pour prendre ensemble une boisson chaude, les repas annuels cuisinés par les adhérents et les pots offerts après chaque AG sont essentiels à la vie de l'association. A cela s'ajoutent les liens sociaux avec les habitants du quartier qui s'établissent à l'occasion des multiples manifestations dans lesquelles Mains libres est impliquée. Elle a organisé l'inauguration et la fête des deux ans d'existence de la bagagerie, elle organise le concours annuel de pétanque avec des lots offerts par les commerçants ; avec d'autres associations locales, elle est partie prenante de la grande fête familiale du Jardin Extraordinaire ; elle tient un stand aux vide-greniers du Jardin des Halles et en assure le service d'ordre, elle a tenu deux années de suite le vestiaire du bal de la Bourse et participe régulièrement au carnaval du 2ème arrondissement.

Par ailleurs, des usagers tiennent, tous les dimanches matins, à côté du marché de la rue Montmartre, un stand de vente de produits équitables et de gâteaux préparés par eux dans la cuisine du Centre d'animation des Halles. Les bénéfices sont entièrement reversés aux personnes travaillant sur le stand, l'association intermédiaire Travail au Clair assurant la gestion des feuilles de paie. Pour les usagers qui participent, c'est une façon de reprendre contact avec une activité économique, mais aussi de développer des liens sociaux grâce au travail en équipe et aux contacts avec les clients, dont beaucoup sont devenus des habitués.

### **Conclusion**

Grâce à ces différentes activités, le regard porté sur les SDF dans le quartier a été radicalement transformé et on peut vraiment parler d'un travail d' « inclusion » des SDF dans la communauté locale, inclusion qui joue un rôle déterminant pour préparer et faciliter leur insertion, c'est-à-dire la recherche d'un logement et/ou d'un travail. L'accompagnement des démarches d'insertion n'est pas pris en charge directement par Mains libres, sauf exception lorsqu'une opportunité de logement ou d'emploi se présente, mais confiée aux trois associations professionnelles partenaires, Emmaüs, Aux captifs la libération et les Enfants du Canal. Mais comme l'a souligné Charles Lavaud, ancien directeur de l'antenne locale Aux Captifs la libération : « *La bagagerie*

*est devenue un pilier de l'insertion des SDF dans le quartier : on ne saurait plus travailler sans cet équipement ».*